Nations Unies ECE/MP.WAT/WG.1/2025/1–ECE/MP.WAT/WG.2/2025/1

Conseil économique et social

Distr. générale
21 juillet 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Vingtième réunion*

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Vingtième réunion*

Genève, 13-15 octobre 2025
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième réunion conjointe

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 13 octobre 2025, à 15 heures**

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport de la réunion précédente.
4. État de la ratification et célébration des nouvelles adhésions.

* Sixième réunion conjointe des deux groupes de travail.

** Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la sixième réunion (https://unece.org/environmental-policy/events/6thjointWGIWRM-WGMA_2025) dans les meilleurs délais, et au plus tard le **29 septembre 2025**. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion (https://indico.un.org/e/6th_Joint_meeting_WGIWRM_WGMA) ou contacter le secrétariat par courrier électronique (water.convention@un.org). En cas de difficulté, les participants sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au +41 22 917 1606.

Merci de recycler

5. Sensibilisation et adhésion à la Convention et application de cet instrument grâce à la coopération :

   a) Sensibilisation à la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion à cet instrument ;

   b) Renforcement des capacités d'application de la Convention aux niveaux national et régional, en particulier pour les nouvelles Parties ;

   c) Fourniture d'un appui pour l'application et le respect de la Convention par l'intermédiaire du Comité d'application ;

   d) Fourniture d'un appui pour l'élaboration d'accords et la création d'organes conjoints.

6. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026.

7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux (1re partie) :

   a) Approche de la source à la mer : relier la gouvernance et la gestion des eaux douces transfrontières à l'environnement côtier et marin ;

   b) Promotion de la conservation et de la remise en état des écosystèmes d'eau douce et des écosystèmes liés à l'eau dans un contexte transfrontière ;

   c) Fourniture d'un appui pour une répartition équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière.

8. Financement des travaux menés actuellement au titre de la Convention et des travaux futurs :

   a) Exécution du programme de travail en cours : situation financière et ressources ;

   b) Mécanisme de financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention : état d'avancement du processus de création ;

   c) Décision relative au multilinguisme dans le cadre des travaux menés au titre de la Convention sur l'eau : état d'avancement du processus d'approbation.

9. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux (2e partie) :

   a) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ;

   b) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale ;

   c) Promotion de la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières.

10. Fourniture d'un appui pour la surveillance, l'évaluation et l'échange d'informations dans les bassins transfrontières afin de faire face aux pressions exercées sur les ressources en eau :

    a) Fourniture d'un appui pour la surveillance, l'évaluation et l'échange d'informations ;

    b) Amélioration de la qualité de l'eau, notamment au moyen de mesures de prévention et de réduction de la pollution.

11. Séance thématique : prévention et atténuation de la pollution plastique dans le cadre de la gestion des bassins transfrontières.

12. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention.

13. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.

14. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins.

15. Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et des organes créés au titre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et contribution aux processus politiques.

16. Centre international d'évaluation de l'eau.

17. Programme de travail pour 2025-2027.

18. Dates et lieu des prochaines réunions des groupes de travail.

19. Questions diverses.

20. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Les vingtièmes réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, créés en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), se tiendront conjointement au Palais des Nations, à Genève, du lundi 13 octobre 2025, à 15 heures, au mercredi 15 octobre 2025, à 18 heures. L'organisation conjointe de ces réunions vise à exploiter les synergies qui existent entre les activités des deux organes. Il s'agit de la sixième réunion conjointe des groupes de travail.

2. Les principaux objectifs de la sixième réunion conjointe des groupes de travail sont les suivants :

a) Faire le point sur l'exécution du programme de travail pour 2025-2027, établi au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/75/Add.1) ;

b) Examiner les progrès accomplis pour ce qui est de l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle ;

c) Faire le point sur l'application des décisions prises par la Réunion des Parties à sa dixième session (Ljubljana, 23-25 octobre 2024)[1].

3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'arabe[2], l'espagnol[2], le français et le russe. Tous les documents pertinents pourront être consultés sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la Convention sur l'eau[3].

4. Les participants sont priés de limiter la durée de leurs interventions à deux minutes maximum. La durée des exposés faits par des experts invités sera limitée à huit minutes. Les Coprésidents veilleront à faire strictement respecter ces limites. Les textes complets des déclarations et des exposés transmis au secrétariat pourront être diffusés sur la page Web consacrée à la réunion.

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau

Horaire indicatif : lundi 13 octobre, 15 heures-15 h 15

5. La réunion des deux groupes de travail sera ouverte par le Président de la Convention sur l'eau, M. Aleš Bizjak (Slovénie). Les groupes de travail éliront ensuite leurs coprésidents respectifs. Pour ce faire, ils tiendront compte du fait que, à sa dixième session, la Réunion des Parties :

- A décidé que les membres du Bureau du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

[1] Voir https://unece.org/MOP10_Water_Convention.
[2] L'interprétation simultanée en arabe et en espagnol ne sera assurée que si des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition à cet effet.
[3] Voir https://unece.org/environmental-policy/events/6thjointWGIWRM-WGMA_2025.

resteraient en fonctions jusqu'à ce que ces groupes aient officiellement élu leurs propres Présidents[4] ;

- S'est félicitée de la proposition de la Namibie de coprésider le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau[5].

6. Par conséquent, Mme Heide Jekel (Allemagne) et M. Péter Kovács (Hongrie), en tant que Coprésidents du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, la Namibie, ainsi que Mme Anna-Stiina Heiskanen (Finlande) et M. Bakary Faty (Sénégal), en tant que Coprésidents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, ont préparé la présente session conjointe des groupes de travail.

2. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 13 octobre, 15 h 15-15 h 25

7. Les Coprésidents présenteront les principaux objectifs de la réunion (voir par. 2 plus haut), en se référant au programme de travail pour 2025-2027 adopté par la Réunion des Parties à sa dixième session et dont l'exécution sera examinée par les groupes de travail. Les groupes de travail souhaiteront sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/1)

Programme de travail pour 2025-2027 (ECE/MP.WAT/75/Add.1)

Rapport sur l'exécution des activités menées en 2024 au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/3)

Programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2025-2027 et décisions (ECE/MP.WAT/75/Add.2)

3. Adoption du rapport de la réunion précédente

Horaire indicatif : lundi 13 octobre, 15 h 25-15 h 30

8. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation seront invités à adopter le rapport de leur cinquième réunion conjointe (Genève, 6-8 mai 2024).

Document(s) :

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur cinquième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2024/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2024/2)

4. État de la ratification et célébration des nouvelles adhésions

Horaire indicatif : lundi 13 octobre, 15 h 30-16 heures

9. Le secrétariat informera les participants de l'état des ratifications de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé ainsi que des ratifications de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

[4] ECE/MP.WAT/75, par. 76.
[5] Ibid., par. 114.

10. Les groupes de travail seront invités à accueillir le pays qui est devenu Partie à la Convention sur l'eau depuis la dixième session de la Réunion des Parties, à savoir le Bangladesh (20 juin 2025).

Document(s) :

Document informel

Ratification status of the Water Convention, its amendments and Protocols (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/INF.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/INF.1)

5. Sensibilisation et adhésion à la Convention et application de cet instrument grâce à la coopération

Horaire indicatif : lundi 13 octobre, 16 heures-18 heures, et mardi 14 octobre, 10 heures-10 h 40

a) Sensibilisation à la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion à cet instrument

11. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à accroître la sensibilisation et l'appui politique à la Convention, ainsi qu'à augmenter le nombre d'adhésions à celle-ci (domaine d'activité 1, activité 1.1). La Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), que la Réunion des Parties a adoptée à sa huitième session (Astana, 10-12 octobre 2018), prévoit également plusieurs actions prioritaires visant à renforcer la coopération et les partenariats relatifs à la gestion des eaux transfrontières dans le monde et, ainsi, à promouvoir le développement durable et la paix.

12. Les groupes de travail seront informés des activités menées par le secrétariat, le Bureau, les pays et les partenaires visant à promouvoir, sur les plans national, régional et mondial et au niveau des bassins, l'adhésion à la Convention sur l'eau et à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

13. *Mesure à prendre* : Les pays ayant entamé un processus d'adhésion à la Convention seront invités à rendre compte de leurs progrès en la matière et des priorités qu'ils auront fixées concernant l'application ultérieure de la Convention. Les Parties et les partenaires qui appuient les efforts déployés par les pays en voie d'adhésion seront invités à faire part de leur expérience et de leurs points de vue. Les groupes de travail seront invités à examiner les activités prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2)

Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et Feuille de route pour faciliter les processus d'adhésion (ECE/MP.WAT/59)

b) Renforcement des capacités d'application de la Convention aux niveaux national et régional, en particulier pour les nouvelles Parties

14. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à renforcer les capacités d'application des principes énoncés dans la Convention aux niveaux national et régional, en particulier pour les nouvelles Parties (domaine d'activité 1, activité 1.2). Différentes approches ont été proposées pour faciliter l'application par les nouvelles Parties, notamment des initiatives de jumelage entre des Parties expérimentées et de nouvelles Parties, et un soutien à l'élaboration de plans d'application par les nouvelles Parties. L'événement de mise en relation intitulé « Accélérer la coopération transfrontière et l'application de la Convention sur l'eau dans les nouvelles Parties grâce à un soutien et un partenariat accrus » (Ljubljana, 22 octobre 2024) a également permis de mobiliser le soutien des Parties et des partenaires techniques et financiers, aux fins de l'accélération de la

coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de l'application de la Convention par les nouvelles Parties.

15. Les groupes de travail seront informés de l'avancement des activités dans ce domaine, notamment de la mise en place d'initiatives de jumelage, du soutien apporté à l'élaboration de plans nationaux d'application et de la suite donnée à l'événement de mise en relation.

16. *Mesure à prendre* : Les nouvelles Parties qui participent à des jumelages ou qui travaillent à l'élaboration de plans pour l'application de la Convention seront invitées à rendre compte de leurs progrès en la matière. Les partenaires et les participants seront invités à contribuer au débat et à formuler des observations à cet égard. Les groupes de travail seront invités à examiner les activités prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Document informel

Résultats et messages clés de l'Événement de mise en relation de la Convention pour l'eau intitulé « Accélérer la coopération transfrontière et la mise en œuvre de la Convention sur l'eau au sein des nouvelles parties grâce à un soutien et un partenariat renforcés »[6]

Project proposal highlights booklet for the Matchmaking event « Accelerating transboundary cooperation and the implementation of the Water Convention in new Parties through increased support and partnership »[7]

c) Fourniture d'un appui pour l'application et le respect de la Convention par l'intermédiaire du Comité d'application

17. Le Comité d'application présentera aux groupes de travail les résultats de sa dix-huitième réunion (Genève, 7 et 8 avril 2025), notamment des informations sur les progrès de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (Monténégro et Albanie). Il informera les groupes de travail des activités qu'il prévoit de mener.

Document(s) :

Rapport du Comité d'application sur sa dix-huitième réunion (ECE/MP.WAT/IC/2025/2)

d) Fourniture d'un appui pour l'élaboration d'accords et la création d'organes conjoints

18. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à aider les pays à élaborer ou réviser des accords et à créer des organes conjoints (domaine d'activité 1, activité 1.3).

19. Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement des activités visant à appuyer les processus de coopération à l'échelle des bassins et des régions, en particulier concernant l'élaboration d'accords dans certains bassins transfrontières, ainsi que l'utilisation du *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières*. Ils seront également informés des plans relatifs à l'atelier mondial consacré à l'élaboration et l'application de cadres juridiques et d'accords (Budapest, 3 et 4 mars 2026).

20. *Mesure à prendre* : Les représentants des bassins transfrontières où la négociation d'accords et la mise en œuvre ou l'application de la Convention ont progressé grâce à des projets sur le terrain et au renforcement des capacités feront rapport. Les groupes de travail seront invités à examiner les activités prévues dans ce domaine.

[6] Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/environment/documents/2025/01/informal-documents/outcome-document-match-making-event.

[7] Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/environment/documents/2024/10/informal-documents/booklet-project-proposals-developed-11-countries.

Document(s) :

Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (ECE/MP.WAT/68)

6. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026

Horaire indicatif : mardi 14 octobre, 10 h 40-11 h 40

21. Les groupes de travail seront informés des derniers faits nouveaux de portée mondiale concernant l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de leur lien avec les travaux menés au titre de la Convention sur l'eau, en particulier les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (Émirats arabes unis, 2-4 décembre 2026). Les hôtes conjoints de la Conférence sur l'eau de 2026 (Émirats arabes unis et Sénégal) présenteront des informations à ce sujet.

22. Les groupes de travail seront également informés de la contribution du secrétariat de la Convention aux travaux d'ONU-Eau, en particulier la contribution à la Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement et au plan d'application collaborative y afférent.

23. Les membres des groupes de travail seront invités à poser des questions. Par la suite, ils seront invités à faire des suggestions sur les résultats possibles de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, en se concentrant particulièrement sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, et discuteront de la manière de promouvoir la Convention sur l'eau lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau et de ses préparatifs.

Document(s) :

Preparatory Process of the 2026 United Nations Water Conference: Note by the Secretary-General of the Conference[8]

Thèmes des dialogues interactifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (A/79/L.101)

Stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement[9]

United Nations System-wide Strategy for Water and Sanitation: Collaborative Implementation Plan 2025-2028[10]

7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux (1re partie)

Horaire indicatif : mardi 14 octobre, 11 h 40-13 heures

a) Approche de la source à la mer : relier la gouvernance et la gestion des eaux douces transfrontières à l'environnement côtier et marin

24. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à aider les pays à mesurer les avantages de l'approche de la source à la mer dans les bassins transfrontières et à mettre cette approche en application (domaine d'activité 3, activité 3.5).

[8] Disponible à l'adresse suivante : https://sdgs.un.org/sites/default/files/2025-06/Conference%20SG%20Background%20Note%20for%209%20July%20PGA%20session_12%20June.pdf.

[9] Disponible à l'adresse suivante : www.unwater.org/publications/united-nations-system-wide-strategy-water-and-sanitation.

[10] Disponible à l'adresse suivante : www.unwater.org/publications/collaborative-implementation-plan.

25. Les groupes de travail seront informés de l'avancement des activités, notamment de l'élaboration d'une publication consacrée à la question, et de l'organisation d'événements connexes, en particulier en marge de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (Nice, France, 9-13 juin 2025). Il sera procédé au lancement de la publication intitulée *Practical Guide for the Implementation of Source-to-Sea Management in Transboundary Basins*.

26. *Mesure à prendre* : Les représentants des pays et des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de cette publication seront invités à mettre en lumière certaines des bonnes pratiques et des recommandations qui y figurent. Les groupes de travail seront invités à approuver le guide pratique et à examiner les activités prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Practical Guide for the Implementation of Source-to-Sea Management in Transboundary Basins (à paraître)

b) Promotion de la conservation et de la remise en état des écosystèmes d'eau douce et des écosystèmes liés à l'eau dans un contexte transfrontière

27. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à sensibiliser à la conservation et à la remise en état des écosystèmes d'eau douce et des écosystèmes liés à l'eau dans un contexte transfrontière, à renforcer les capacités à cet égard et à mettre en avant la nécessité de lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 3, activité 3.6).

28. Les groupes de travail seront informés de l'avancement des activités, en particulier des résultats de l'atelier mondial sur la conservation et la remise en état des écosystèmes dans les bassins transfrontières (Genève, 16 et 17 juin 2025) et du renforcement des partenariats dans ce domaine, y compris des contributions à la quinzième réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides (Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025). Ils seront également informés des activités menées sur le terrain, en coopération avec les partenaires, en vue de promouvoir l'approche écosystémique, y compris la conservation et la remise en état des écosystèmes dans les bassins transfrontières.

29. *Mesure à prendre* : Les représentants des pays et des partenaires seront invités à formuler des observations. Les groupes de travail discuteront des activités susceptibles d'être menées dans ce domaine, y compris au-delà de 2027.

Document(s) :

Document informel

Outcomes of the Global workshop on ecosystems conservation and restoration in transboundary basins (à paraître)

c) Fourniture d'un appui pour une répartition équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

30. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit un appui au renforcement des dispositifs transfrontières équitables et durables en matière de répartition des ressources en eau (domaine d'activité 3, activité 3.3).

31. Les groupes de travail seront informés de l'avancement des activités, y compris de la promotion du *Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière* et du *Manuel abrégé sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière*.

Document(s) :

Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/64)

Manuel abrégé sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/71)

8. Financement des travaux menés actuellement au titre de la Convention et des travaux futurs

Horaire indicatif : mardi 14 octobre, 15 heures-16 h 35

a) Exécution du programme de travail en cours : situation financière et ressources

32. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027, ainsi que les ressources nécessaires y afférentes ont été adoptés par la Réunion des Parties à sa dixième session. Au paragraphe 2 de la décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2), adoptée par la Réunion des Parties à sa neuvième session (Genève, 29 septembre-1er octobre 2021), celle-ci demande instamment à toutes les Parties de verser régulièrement au fonds d'affectation spéciale des contributions financières non préaffectées, conformément aux cibles adoptées. Or, ces cibles n'ont pas été atteintes. En outre, la crise de liquidités que traverse actuellement l'Organisation des Nations Unies et le processus de réforme engagé dans le cadre de l'Initiative ONU80 ont des répercussions sur les fonds provenant du budget ordinaire alloués aux travaux effectués au titre de la Convention.

33. Les groupes de travail seront informés de la crise de liquidités que traversent actuellement l'Organisation des Nations Unies et du processus de réforme engagé au titre de l'Initiative ONU80, ainsi que de leurs répercussions sur le secrétariat et les activités menées au titre de la Convention sur l'eau. Ils auront ensuite la possibilité de poser des questions.

34. Les groupes de travail seront ensuite informés de l'état des ressources financières extrabudgétaires nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2025-2027, en particulier de l'état des différents fonds d'affectation spéciale liés à la Convention, y compris les contributions financières, les dépenses de 2024 et 2025 et les besoins financiers.

35. *Mesure à prendre* : Les Parties ainsi que les autres États et organisations intéressés seront invités à indiquer aux groupes de travail s'ils comptent contribuer financièrement à l'exécution du programme de travail. Les contributions non préaffectées sont particulièrement bienvenues. Les donateurs sont encouragés à faire fonds sur le rapport financier global (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/4), établi tous les ans, et non sur les rapports individuels pour chaque contribution.

Document(s) :

Report on contributions and expenditures under the Water Convention from January to December 2024 (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/4)

Décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2)

b) Mécanisme de financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention : état d'avancement du processus de création

36. *Contexte* : Suite à l'adoption, par la Réunion des Parties à sa dixième session, de la décision X/2 sur le processus de création d'un mécanisme de financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/75/Add.2), le Groupe de travail spécial du financement durable a été créé. Ce Groupe, à composition non limitée, a été chargé d'élaborer, dans le cadre d'un processus intergouvernemental inclusif et transparent, une proposition de mécanisme de financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention, comprenant un système de contribution obligatoire, pour examen et adoption éventuelle par la Réunion des Parties à sa onzième session, laquelle se tiendra au Sénégal en 2027. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a été chargé d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans l'élaboration de cette proposition.

37. Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés par le Groupe de travail spécial du financement durable, ainsi que des prochaines étapes prévues.

38. *Mesure à prendre* : Les participants seront invités à formuler des observations et à poser des questions.

Document(s) :

Décision X/2 sur le processus de création d'un mécanisme de financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/75/Add.2)

Report by the Ad-Hoc Working Group on Sustainable Financing under the Water Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/INF.2-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/INF.2)

c) Décision relative au multilinguisme dans le cadre des travaux menés au titre de la Convention sur l'eau : état d'avancement du processus d'approbation

39. *Contexte* : Soulignant la nécessité de garantir une participation égale et effective de toutes les Parties grâce à la traduction et à l'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de la portée mondiale de la Convention, la Réunion des Parties a adopté la décision X/3 à sa dixième session. Cette décision ayant des répercussions sur le budget du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, plusieurs autres étapes doivent être suivies pour compléter le processus d'approbation.

40. Les groupes de travail seront informés des différentes étapes du processus concernant la décision, notamment son approbation par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante et onzième session (Genève, 9 et 10 avril 2025), ainsi que des résultats de l'examen de ladite décision par le Conseil économique et social lors du débat consacré à la gestion (New York, 29 et 30 juillet 2025).

41. *Mesure à prendre* : Les groupes de travail seront invités à poser des questions et à discuter des prochaines étapes à envisager.

Document(s) :

Décision X/3 sur la promotion de la participation égale et effective de toutes les Parties aux sessions de la Réunion des Parties et à d'autres réunions tenues au titre de la Convention grâce à la traduction et à l'interprétation en arabe, en chinois et en espagnol (ECE/MP.WAT/75/Add.2).

9. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux (2e partie)

Horaire indicatif : mardi 14 octobre, 16 h 35-18 heures

a) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

42. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit un appui à l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, afin de favoriser la coopération transfrontière, de réduire les effets intersectoriels négatifs et de renforcer les synergies bénéfiques (domaine d'activité 3, activité 3.2).

43. Les groupes de travail seront informés des résultats de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 18 juin 2025).

44. Les groupes de travail seront également informés des progrès réalisés s'agissant des activités menées dans des bassins transfrontières dans le cadre desquelles la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les

bassins transfrontières a été appliquée, à savoir en Asie centrale et dans les Balkans occidentaux.

45. *Mesure à prendre* : Le Groupe de travail examinera les activités en cours et celles prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et enseignements tirés de son application : synthèse (ECE/MP.WAT/55)

Document informel

Report of the Task Force on the Water-Food-Energy-Ecosystems Nexus on its ninth meeting (à paraître)

b) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale

46. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à renforcer la gouvernance de l'eau et l'application de la gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux national et transfrontière, en particulier la coopération intersectorielle, dans le cadre de dialogues sur les politiques nationales dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (domaine d'activité 3, activité 3.7).

47. Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés pour ce qui est de faire progresser la gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux national, transfrontière et régional grâce aux projets « Recovery through a Circular Economy and Pollution Reduction in the Eastern Partnership Countries » (EU4Green Recovery East) et « Regional mechanisms for the low-carbon, climate-resilient transformation of the energy-water-land nexus in Central Asia », ainsi que des initiatives menées dans d'autres régions sur la base d'un échange de données d'expérience entre les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'autres régions du monde.

48. *Mesure à prendre* : Les représentants des pays bénéficiaires et des partenaires seront invités à formuler des observations. Les groupes de travail examineront les activités prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Study on Human Resources in the Water Sector: Armenia, Azerbaijan, Georgia, Moldova, and Ukraine[11]

c) Promotion de la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières

49. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à promouvoir la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines en faisant mieux connaître les avantages de cette pratique et en aidant les pays à passer d'une utilisation et d'une gestion conjointes spontanées à une utilisation et une gestion conjointes planifiées dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 3, activité 3.4).

50. Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement de la publication en cours d'élaboration relative à des orientations générales sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines dans les bassins transfrontières, y compris la création d'un groupe d'experts chargé de la question et les résultats de la première réunion de ce groupe (en ligne, 24 et 25 avril 2025). Ils seront également informés des contributions sur le thème de la gestion conjointe des ressources en eau apportées dans le cadre d'ateliers régionaux et d'autres manifestations.

[11] Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/climate-change/press/new-unece-study-identifies-priorities-address-staffing-shortages-water-sector.

51. *Mesure à prendre* : Les groupes de travail seront invités à examiner le projet de plan annoté des orientations générales sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, en particulier s'agissant des bassins transfrontières, et à formuler des observations à son sujet. Ils seront invités à déterminer les prochaines étapes nécessaires à l'élaboration d'une première version de cette publication d'ici la prochaine réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 7 mai 2026). Les groupes de travail examineront les activités prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Document informel

Draft annotated outline of the Policy guidance on conjunctive management of surface waters and groundwaters in transboundary basins (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/INF.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/INF.3)

10. Fourniture d'un appui pour la surveillance, l'évaluation et l'échange d'informations dans les bassins transfrontières afin de faire face aux pressions exercées sur les ressources en eau

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 10 heures-11 heures

a) Fourniture d'un appui pour la surveillance, l'évaluation et l'échange d'informations

52. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à aider les pays à mettre en place ou à développer la surveillance et l'évaluation conjointes ou coordonnées des eaux transfrontières de surface et souterraines, et à améliorer l'échange d'informations et de données (domaine d'activité 2, activité 2.1).

53. Les groupes de travail seront informés de l'avancement des activités dans ce domaine, en particulier des plans relatifs à l'atelier mondial consacré à l'utilisation des nouvelles technologies et de l'innovation au service de la surveillance et de l'évaluation, ainsi qu'à la mise en commun de données (Genève, 5 et 6 mai 2026). Ils seront également informés de l'assistance apportée aux bassins transfrontières pour la mise en place d'une surveillance conjointe ou coordonnée ou d'un échange d'informations et de données.

54. *Mesure à prendre* : Les groupes de travail seront invités à proposer des thèmes, des technologies et des partenaires à prendre en considération lors de la planification de l'atelier mondial. Ils discuteront également de la manière de promouvoir la publication intitulée *Good Practices and Lessons Learned in Data-sharing in Transboundary Basins*, ainsi que les documents d'orientation pertinents élaborés au titre de la Convention. Les représentants des bassins transfrontières qui ont bénéficié des orientations sur la surveillance, l'évaluation et le partage des données dans un contexte transfrontières fournies au titre de la Convention seront invités à faire rapport. Les groupes de travail examineront les activités prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Good Practices and Lessons Learned in Data-sharing in Transboundary Basins (ECE/MP.WAT/73)

b) Amélioration de la qualité de l'eau, notamment au moyen de mesures de prévention et de réduction de la pollution

55. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à aider les pays à améliorer la qualité de l'eau dans les bassins transfrontières sur la base d'une évaluation des pressions exercées par les activités menées dans différents secteurs et des effets des changements climatiques (domaine d'activité 2, activité 2.2).

56. Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement des activités menées dans ce domaine, en particulier celles du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, et des informations leur seront communiquées au sujet de l'atelier

mondial consacré aux bonnes pratiques et aux orientations en matière de prévention de la pollution de l'eau (en ligne, début 2026).

57. *Mesure à prendre* : Les groupes de travail examineront les activités prévues dans ce domaine.

11. Séance thématique : prévention et atténuation de la pollution plastique dans le cadre de la gestion des bassins transfrontières

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 11 heures-13 heures

58. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit l'organisation de séances thématiques consacrées à différents aspects de la gestion intégrée des ressources en eau en marge des réunions intergouvernementales convoquées au titre de la Convention (domaine d'activité 3, sect. 3.1).

59. *Mesure à prendre* : Les groupes de travail seront invités à participer à une séance thématique interactive sur la prévention et l'atténuation de la pollution plastique dans le cadre de la gestion des bassins transfrontières.

60. *Sujet de la session thématique* : La pollution plastique dans les bassins fluviaux transfrontières représente un défi important, car les matières plastiques rejetées en amont peuvent facilement se retrouver en aval, ce qui a des répercussions sur les écosystèmes et les communautés au-delà des frontières. Les dispositifs de gouvernance efficaces, auxquels participent, par exemple, des institutions telles que les organismes de bassin, jouent un rôle crucial dans la prévention et l'atténuation de cette pollution en encourageant les États riverains à collaborer pour faire face de manière globale à la menace commune que représente la pollution plastique.

61. Le thème de la pollution plastique dans les bassins transfrontières est particulièrement pertinent pour les travaux menés au titre de la Convention sur l'eau et cadre parfaitement avec les nouveaux domaines d'activité du programme de travail pour 2025-2027 suivants : « Approche de la source à la mer : relier la gouvernance et la gestion des eaux douces transfrontières à l'environnement côtier et marin » (domaine d'activité 3, activité 3.5) et « Promotion de la conservation et de la remise en état des écosystèmes d'eau douce et des écosystèmes liés à l'eau dans un contexte transfrontière » (domaine d'activité 3, activité 3.6).

62. *Objectifs* : Cette séance thématique permettra aux groupes de travail de faire le point, d'échanger et de partager des informations sur les meilleures pratiques et les enseignements à retenir, afin de définir des solutions concrètes qui soient évolutives et puissent être reproduites. Elle permettra également aux groupes de travail de réfléchir aux résultats de la seconde partie de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique (Genève, 5-14 août 2025) et d'examiner les éléments présentant un intérêt pour les travaux menés au titre de la Convention sur l'eau.

Document(s) :

Document informel

Concept note of the thematic session (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/INF.4-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/INF.4)

Programme of the thematic session (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/INF.5-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/INF.5)

12. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 15 heures-15 h 40

63. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à suivre les progrès accomplis en matière de coopération sur le plan mondial dans le domaine

des eaux transfrontières et d'application de la Convention, contribuer au suivi et à l'examen de la cible 6.5 des objectifs de développement durable (ODD) ainsi que de l'indicateur 6.5.2, et promouvoir l'utilisation des rapports et augmenter leur portée pour faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 6). À sa dixième session, la Réunion des Parties a demandé au secrétariat de mettre en place, en coopération avec l'UNESCO et sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, un système d'établissement de rapports en ligne pour les futurs exercices d'établissement de rapports au titre de la Convention et de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD[12].

64. Une vue d'ensemble des activités mises en œuvre pour promouvoir l'utilisation des rapports élaborés dans le cadre du troisième cycle d'établissement de rapports (2023-2024) en vue de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières sera présentée aux groupes de travail. Les organisations partenaires seront invitées à rendre compte des initiatives qu'elles ont mise en œuvre en vue de promouvoir les conclusions de ces rapports, y compris l'élaboration d'analyses régionales et l'utilisation des rapports lors de la définition des activités envisagées à l'appui de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

65. Des informations seront présentées aux groupes de travail sur l'état d'avancement des travaux de planification du quatrième cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau, ainsi que sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, la date limite de soumission des modèles complétés pour le quatrième cycle ayant été fixée au 30 juin 2026.

66. Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés concernant l'élaboration du système de rapport en ligne, dont l'objectif est de faciliter le remplissage du modèle par les pays, ainsi que la vérification et l'analyse des données par les organismes coresponsables (CEE et UNESCO).

67. *Mesure à prendre* : Les groupes de travail seront invités à poser des questions au sujet du quatrième cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, y compris le système de rapport en ligne en cours d'élaboration. Les partenaires seront invités à mettre en évidence les initiatives prévues à l'appui du quatrième cycle d'établissement de rapports. Les groupes de travail examineront également d'autres activités prévues dans ce domaine.

Document(s) :

Décision VIII/1 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/54/Add.2)

Décision IX/2 sur l'établissement de rapports (ECE/MP.WAT/63/Add.2)

Note de synthèse : Bilan à mi-parcours des indicateurs mondiaux et besoins d'accélération de l'ODD 6[13]

Progress on Transboundary Water Cooperation under the Water Convention: Third Report on Implementation of the Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes – 2020–2023 (ECE/MP.WAT/77)

Progress on Transboundary Water Cooperation: Mid-term Status of SDG Indicator 6.5.2, with a Special Focus on Climate Change – 2024 (ECE/MP.WAT/76)

13. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 15 h 40-16 h 15

68. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à aider les pays à renforcer les capacités d'adaptation et améliorer la coopération en matière

[12] ECE/MP.WAT/75, par. 29 h).

[13] Disponible à l'adresse suivante : www.unwater.org/publications/summary-brief-mid-term-status-sdg-6-global-indicators-and-acceleration-needs.

d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets dans les bassins transfrontières, ainsi qu'à mieux intégrer les questions concernant l'eau et la coopération transfrontière dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et de réduction des risques de catastrophe (domaine d'activité 4).

69. Les groupes de travail seront informés des résultats de l'atelier mondial sur l'amélioration de la climatorésilience, lors duquel l'accent a été mis sur les inondations et la santé aux niveaux transfrontière et national (Genève, 19 et 20 mars 2025), et de la quinzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (21 mars 2025), ainsi que de l'avancement des travaux menés dans le cadre du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

70. Les groupes de travail seront informés des contributions apportées aux processus mondiaux sur l'eau, les changements climatiques et les catastrophes, en particulier à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) (Baku, 11-22 novembre 2024), lors de laquelle le rôle de l'eau dans l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets a été mis en exergue, en particulier grâce au lancement du Dialogue de Bakou sur l'eau au service de l'action climatique. Des informations sur les préparatifs de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP30) (Belém, Brésil, 10-21 novembre 2025), en particulier l'élaboration d'indicateurs pour l'objectif mondial en matière d'adaptation, seront présentées aux groupes de travail.

71. *Mesure à prendre* : Les groupes de travail seront invités à réfléchir aux moyens de mettre en valeur l'eau et la coopération transfrontière à la trentième session de la Conférence des Parties à la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP30). Ils examineront également les activités prévues dans ce domaine, en particulier le support de connaissances qu'il est prévu d'élaborer sur les meilleures pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.

Document(s) :

Conclusions de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques axé sur les inondations et la santé aux niveaux transfrontière et national[14]

Report of the fifteenth meeting of the Task Force on Water and Climate (à paraître)

Résumé du Président de la session extraordinaire de haut niveau « Nos eaux, notre avenir : la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au service de la résilience face aux changements climatiques » (ECE/MP.WAT/75/Add.3)

Intégration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la gestion des eaux transfrontières et de la coopération dans ce domaine au sein des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation[15]

Note sur l'intégration de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le Programme de travail Émirats arabes unis − Belém relatif à l'élaboration d'indicateurs[16]

UN-Water Analytical Brief on Water for Climate Mitigation[17]

[14] Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/environment/documents/2025/05/working-documents/outcomes.

[15] Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/environment/documents/2025/03/informal-documents/action-oriented-document-mainstreaming-water.

[16] Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/environment/documents/2025/06/informal-documents/note-integrating-transboundary-water-cooperation.

[17] Disponible à l'adresse suivante : www.unwater.org/publications/un-water-analytical-brief-water-climate-mitigation.

14. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 16 h 15-16 h 35

72. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à promouvoir le partage des connaissances en ce qui concerne les modalités de financement susceptibles d'améliorer la durabilité de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la gestion de ces eaux, et à aider les autorités nationales et les organes conjoints à recenser et à mobiliser des ressources financières (domaine d'activité 5).

73. Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement des activités, en particulier du renforcement de la coopération avec les institutions financières internationales et régionales, des contributions aux manifestations mondiales tels que le Forum mondial consacré au thème « New Frontiers for Transboundary Water Management, Financing and Cooperation » (nouveaux horizons pour la gestion, le financement et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières) (Genève, 19 et 20 juin 2025) et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (Séville, Espagne, 30 juin-3 juillet 2025), ainsi que de l'appui apporté aux nouvelles Parties à la Convention pour déterminer les options de financement qui leur permettront d'appliquer la Convention dans la pratique.

Document(s) :

Comment accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ? Opportunités et défis (ECE/MP.WAT/72)

Décision X/4 sur la Coopération avec les institutions financières internationales (voir ECE/MP.WAT/75/Add.2)

15. Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et des organes créés au titre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et contribution aux processus politiques

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 16 h 35-17 h 5

74. *Contexte* : Le programme de travail pour 2025-2027 prévoit des activités visant à renforcer la coopération et les synergies avec différents partenaires aux niveaux mondial et régional et à contribuer aux processus mondiaux et régionaux liés à l'eau, dans le cadre de l'ONU et au-delà (domaine d'activité 7, activité 7.1). Le renforcement des partenariats et des synergies avec d'autres acteurs est également l'un des objectifs de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2).

75. Les groupes de travail seront informés du renforcement de la coopération avec les partenaires mondiaux et régionaux, ainsi qu'avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en particulier des contributions à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (Riyad, 2-13 décembre 2024) et au sommet « One Water » organisé en marge de ladite conférence (Riyad, 3 décembre 2024).

76. Des informations seront également fournies aux groupes de travail sur la coopération avec le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur l'eau et sur les plans relatifs à la septième session de la Réunion des Parties au Protocole (Budapest, 5-7 novembre 2025).

77. *Mesure à prendre* : Les partenaires seront invités à rendre compte de leurs activités en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment de la manière dont ils appuient la réalisation des activités du programme de travail au titre de la Convention sur l'eau aux niveaux mondial et régional.

Document(s) :

Décision X/5 sur la coopération avec les organisations régionales pour l'application de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/75/Add.2)

Programme de travail pour 2023-2025 (ECE/MP.WH/24/Add.1-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.1)

Ordre du jour provisoire annoté de la septième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/26-EUCDE/2422164/3.1./2025/MoP7/03, à paraître)

Protocole sur l'eau et la santé : projet de programme de travail pour la période 2026-2028, y compris vue d'ensemble des ressources extrabudgétaires nécessaires (ECE/MP.WH/2025/2-EUCDE/2422164/3.1./2025/MoP7/08, à paraître).

16. Centre international d'évaluation de l'eau

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 17 h 5-17 h 20.

78. La Directrice du Centre international d'évaluation de l'eau, qui est hébergé par le Kazakhstan, informera les groupes de travail de l'état d'avancement des activités menées par le Centre et des activités prévues.

Document(s) :

Programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2025-2027 (ECE/MP.WAT/75/Add.2)

17. Programme de travail pour 2025-2027

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 17 h 20-17 h 50

79. Les groupes de travail examineront l'ensemble des progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du programme de travail pour 2025-2027, dans lequel sont définies les activités à mener au titre de la Convention, et procéderont à des ajustements, selon que de besoin.

Document(s) :

Programme de travail pour 2025-2027 (ECE/MP.WAT/75/Add.1)

18. Dates et lieu des prochaines réunions des groupes de travail

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 17 h 50-17 h 55

80. Les groupes de travail fixeront, à titre préliminaire, les dates et le lieu de leurs prochaines réunions et seront informés des dates d'autres réunions prévues au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

Document(s) :

List of major planned events under the Water Convention and its Protocol on Water and Health in 2025 and 2026 (ECE/MP.WAT/WG.1/2025/INF.6-ECE/MP.WAT/WG.2/2025/INF.6)

19. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 15 octobre, 17 h 55-18 heures

81. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

20. Clôture de la réunion

82. Les Coprésidents prononceront la clôture de la réunion le mercredi 15 octobre 2025, à 18 heures.